

Le budget—M. Mazankowski

chez l'artisan ou l'employé, que l'on soit syndiqué ou non! Pourrait-il donc me dire quels seraient les points saillants du plan du gouvernement pour se débarrasser de cette faiblesse qui existe depuis des générations dans de tels plans?

Le président suppléant (M. Herbert): Il faudrait une réponse très courte du ministre du Travail.

M. Ouellet: Monsieur le Président, je voudrais dire que l'intention du gouvernement est d'offrir, à la fois aux travailleurs et aux employeurs, un autre mécanisme de rapprochement. Nous avons vécu au Canada une période de forte confrontation dans le domaine des relations de travail. Nous sommes conscients qu'au cours des années de grande prospérité nous pouvions vivre avec ce climat de confrontation dans le domaine des relations de travail, où chacun pouvait se battre avec vigueur pour essayer d'obtenir la plus grande part possible du gâteau à partager dans une économie très prospère. Mais à partir du moment où nous traversons une crise économique, une période difficile, il est certain que l'on ne peut plus avoir de négociations collectives, quand la confrontation prime et que chacun de part et d'autre essaie d'accrocher la plus grosse part du gâteau. Il faut donc trouver de nouveaux moyens d'entente, de coopération, de compréhension et de collaboration. Et ce programme de régime de participation aux bénéfices suggéré par le gouvernement, à la fois aux travailleurs et aux employeurs, est une méthode parmi plusieurs autres afin d'assainir le climat des relations de travail au Canada.

Quant aux modalités mêmes, nous allons demander aux travailleurs et aux employeurs de nous aider à les trouver pour qu'il y ait un régime qui soit acceptable et surtout bénéfique à toutes les parties.

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, avant de présenter ici mes observations, je tiens à citer le début du discours du budget qui a été présenté à la Chambre le 15 février dernier. Le ministre des Finances (M. Lalonde) a dit:

Ce budget vise à édifier une économie forte et prospère qui crée des emplois durables et satisfaisants pour tous les Canadiens prêts à travailler, une économie qui offre les possibilités et la sécurité économique que tous les Canadiens recherchent.

Mon budget traduit en actes le programme de croissance, d'initiative, de sécurité et de partenariat exposé dans le discours du trône.

Personne à la Chambre, monsieur le Président, ni quant à cela dans tout le pays, ne peut contester pareils objectifs. Toutefois, je crois juste de dire, comme l'ont fait notamment tous les préopinants de ce côté-ci, que le présent budget ne contribuera tout bonnement pas à la réalisation des objectifs énoncés. Il est très intéressant de remarquer que le ministre a beaucoup insisté dans son discours sur l'importance du secteur privé en tant que principale locomotive de la croissance économique.

Il y avait dans le discours du trône une bonne centaine de promesses que nous le savons le gouvernement ne remplira jamais. Ce qu'il y a de vraiment intéressant, ce sont les engagements de créer quelque 26 nouveaux groupes de travail, conseils et organismes, lesquels, au fond, remettent à plus tard toute décision ou action visant à régler les problèmes dans les diverses régions. La liste de ces organismes, on peut le voir, est imposante. Il y a des groupes de travail sur les techniques d'information, sur les maisons de commerce privées, sur le textile et le vêtement, sur la construction navale et la flotte de

pêche hauturière. Il y en a un sur le secteur des services et un autre sur les coopératives. Il y a la Commission d'enquête sur le commerce de la pomme de terre dans l'est du Canada et la Fondation canadienne de l'Asie. Un bureau de l'innovation industrielle est en voie de formation. Il y a l'Office de développement industriel régional. Il y a aussi le groupe d'étude parlementaire sur les organismes de charité, les consultations relatives à un accord canado-japonais sur l'automobile et les consultations sur les pluies acides. Je pourrais continuer ainsi encore longtemps, monsieur le Président. Chose certaine, ce n'est pas là diriger; c'est tout simplement tergiverser et, pour parler franchement, se défilier.

• (1150)

Quiconque examine le budget peut dire, comme mes collègues l'ont fait, qu'il oublie quatre conditions essentielles à la reprise économique. A cause de cet oubli, les Canadiens, à mon avis, sont condamnés à un avenir économique douteux et peu réjouissant.

Je voudrais le prouver par des exemples. D'abord il y a les taux d'intérêt. Leur montée n'a pas cessé depuis la présentation du budget. En fait, j'ai sous les yeux un article du *Journal d'Edmonton* du 2 mars, intitulé «Rising Bank Rate is a Blow To Recovery», dont voici un extrait:

Si les décideurs canadiens maintiennent les politiques fiscales actuelles, «l'économie va tout simplement s'immobiliser», prévient Aron Gampel, un économiste de la maison d'investissements torontoise Pitfield, Mackay Ross Ltd.

M. Gampel ajoute:

Le ralentissement de la croissance économique qui résulte de la politique du loyer élevé de l'argent que poursuit Ottawa a quelque chose d'alarmant.

Il qualifie les chiffres récents du PNB de «catastrophiques». Selon lui, si l'on exclut les exportations et l'accumulation des stocks, c'est en réalité une décroissance qui s'est produite au cours du dernier trimestre de l'année dernière.

Le ministre des Finances (M. Lalonde) a raison quand il dit à la page 2 de l'exposé budgétaire, que l'inflation a été ramenée à 4.5 p. 100 à la fin de l'année dernière, mais le taux d'intérêt, lui, atteint 10.07 p. 100. L'écart est tout simplement trop grand. A la fin de 1982, l'écart était d'environ 3.2 p. 100 entre le taux d'inflation et le taux d'escompte. Il est aujourd'hui d'approximativement 6 p. 100; c'est trop. Rien n'est tenté pour résoudre ce problème.

Le budget ne contient rien qui puisse encourager ou motiver la demande à la consommation. En fait, ce qu'il apporte, sans vraiment résoudre le problème puisqu'il s'agit de mesures restantes du budget précédent, ce sont des augmentations d'impôt considérables qui entrent en application au cours de la présente année d'imposition. Nous pouvons voir qu'une demi-douzaine de ces mesures fiscales vont provoquer le retrait d'énormes sommes d'argent de l'économie.

Par exemple, sur la période de trois ans entre 1984 et 1987, la taxe spéciale de relance va retirer deux milliards de dollars de l'économie. A cause des changements à la réduction de la taxe fédérale au cours de ces trois années, quatre milliards de recettes fiscales vont être retirés de l'économie. La suppression de la déduction générale de \$100 sur une période de trois ans produira des recettes d'environ 400 millions de dollars. Le fait de désindexer le revenu maximum donnant droit au crédit d'impôt-enfants sur la même période de trois ans produira 700 millions de dollars de recettes. La suppression de l'indexation de l'exemption pour enfants produira 250 millions de dollars.